
CIRCULAIRE N° 179 du 28/8/1974

Clt: B-04

DIFFUSION GENERALE

OBJET: Application du Tarif
PAXALUMIN

REFERENCES:

- Demande de classement du 28/9/65 de SOCIMAT
- Avis de classement N°6917 du 5/11/65
- Lettre du 17/5/74 de la Section de la
Valeur Sous Direction des S D P A.

Le produit d'étanchéité dénommé PAXALUMIN est composé :

- d'un tissu de jute noyé dans une couche d'asphalte
- d'une feuille d'Aluminium gaufrée, recouvrant l'une des faces extérieures de la couche de bitume.

Le caractère essentiel n'est pas constitué par le tissu de jute, qui n'est qu'un simple support. De plus, le tissu de jute étant entièrement noyé dans de l'asphalte, l'ensemble est exclu du Chapitre 59-12 (cf. Notes de BRUXELLES Sect. XI Chap. 59 position 59-12 I : Exclusions)

Bien qu'une feuille mince d'Aluminium recouvre l'une des faces de l'ensemble, c'est la couche de bitume qui confère au produit son caractère essentiel, et en détermine le classement au 68-08 : " ouvrages en asphalte ou en produits similaires " (cf. Notes de BRUXELLES Sect. XIII Chap. 68 position 68-08 2)

De l'avis de l'Administration, le PAXALUMIN doit être classé au 68-08-90 "Autres ouvrages en asphalte ou en produit similaire " DF 25% DD 5% TVO.

Toute disposition antérieure concernant le classement de ce produit, notamment celle découlant de l'avis n° 6917 du 5/11/65, est donc abrogée par la présente.

Je signale à l'attention du Service qu'il n'y n Pas lieu de constater une fausse déclaration d'espèce, pour les déclarations enregistrées avant la date d'application de la

présente Circulaire.

La présente Circulaire est applicable pour compter de la date de diffusion.

P. LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



J. MANDE

